

# ***CLERY EN VEXIN***



***Bulletin Municipal  
Janvier 2017***





## Editorial

*Notre village reste un lieu de vie agréable et chaleureux où peuvent grandir et s'épanouir nos enfants. C'est à ces fins que l'équipe municipale et moi-même, nous oeuvrons tous les jours, semaines et mois de l'année.*

*Ainsi, je résumerai en quelques lignes mes souhaits pour cette nouvelle année :*

*Des sourires, pour chasser la tristesse,*

*De l'audace, pour que les choses ne restent jamais en place,*

*De la confiance, pour faire disparaître les doutes,*

*Des gourmandises, pour croquer la vie,*

*Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,*

*De la générosité, pour le plaisir de partager,*

*Des arcs en ciel, pour colorer les idées noires,*

*Du courage, pour continuer à avancer !*

*Je tiens à préciser que nos projets ne peuvent aboutir qu'avec de l'ambition et grâce aux différentes aides (réserve parlementaire, subventions du Département...) dont je remercie les décideurs.*

*Pour conclure, je souhaite la bienvenue aux nouveaux clérysiens et je remercie les bénévoles qui animent le village, les enseignants et enfin le personnel communal.*

*Bonne et heureuse année 2017 !*

*Très cordialement.*

*Le Maire,*

*Jacques Beaugrand*



## Les finances locales

### Le budget municipal



Le budget communal est annuel, c'est-à-dire qu'il doit être exécuté dans l'année civile. Il est voté avant le 15 avril de l'année visée, et l'exercice est clos le 31 janvier de l'année suivante.

Après la clôture et avant le 30 juin, la municipalité fait son bilan (compte administratif) qui lui aussi est voté par le conseil municipal. À Cléry-en-Vexin, nous votons en même temps le compte administratif et le budget primitif.

Le budget voté en avril a un caractère prévisionnel, car il peut être amendé en cours d'année par des décisions modificatives. C'est pourquoi il est appelé budget primitif.

Un budget se présente toujours en deux colonnes, celle des recettes et celle des dépenses, et il doit être équilibré, le montant des recettes étant égal à celui des dépenses. Le budget communal est réputé sincère, c'est-à-dire qu'on ne peut faire figurer que les dépenses que l'on envisage d'effectuer dans l'année.

La commune de Cléry-en-Vexin dispose de deux budgets :

- Un budget général (fonctionnement et investissement), qui traite l'activité de la commune. Ce budget doit être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14 qui fixe la nomenclature des comptes.
- Un budget spécifique Assainissement (lui aussi divisé en fonctionnement et investissement). Ce budget doit être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M49 qui définit une nomenclature différente de celle du budget général.

### **Fonctionnement et investissement**

Chaque budget comporte une section investissement (pour les gros équipements) et une section fonctionnement.

Ces deux sections sont séparées (les investissements ne peuvent pas financer des charges de personnel par exemple), Mais elles ne sont pas indépendantes : ce sont les économies faites sur les dépenses de fonctionnement qui permettent de financer les investissements.

Le recours à l'emprunt n'est possible que pour la section investissement.

### Zoom sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire gère le budget de fonctionnement du RPI pour les 4 communes (Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin et Wy-dit-Joli-Village) et assure l'organisation des Nouvelles activités périscolaires pour les écoles élémentaires.

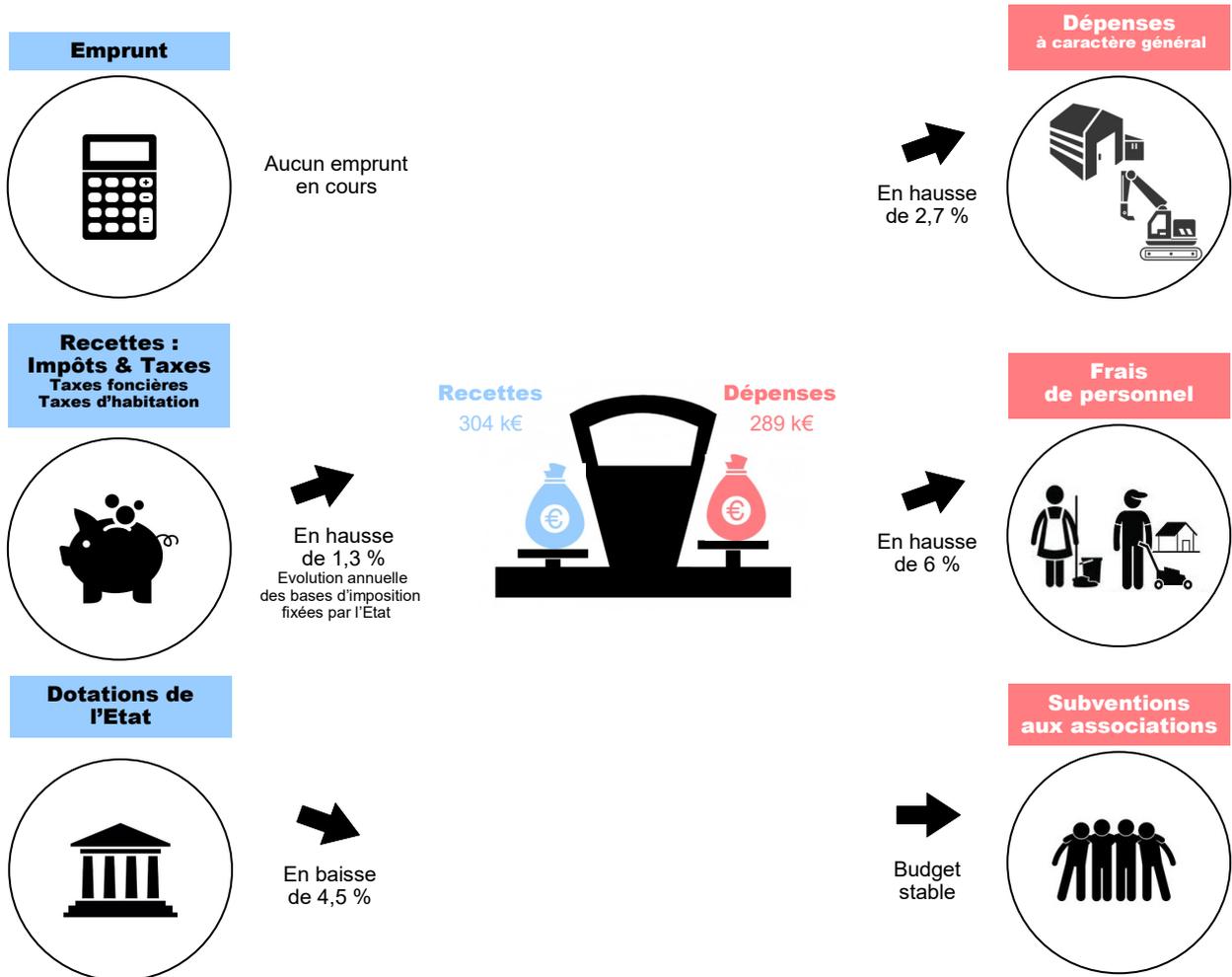
La participation de chacune des communes à ce syndicat est calculée au prorata du nombre d'enfants et du nombre d'habitants de la commune.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la commune de Cléry-en-Vexin a contribué à ce syndicat à hauteur de 35 114,63 € (soit un coût annuel de 616,05 € par élève). Ces dépenses intègrent la prise en charge des prestations d'animation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour un montant de 9 233,97 €.



## Les finances locales

### Les chiffres clés du compte administratif de fonctionnement 2015



### Détail des contributions de la commune aux syndicats et structures intercommunales en 2015

Parc Naturel Régional du Vexin Français	1573,20 €
Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière du Val d'Oise	108,42 €
Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise	887,56 €
Participation de la commune au transport des collégiens et lycéens	1880,00 €
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny	1000,00 €
Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Réseaux Câblés	95,91 €
Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan	18,00 €
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source Saint Romain	289,80 €



## Echos du Conseil

### Subvention pour le transport scolaire



La commune de Cléry-en-Vexin participe aux frais de transport de nos collégiens et lycéens. Ainsi, elle subventionne les cartes scolaires de bus lignes régulières à hauteur de 40,00 € (pour un coût global de 114 €) et les cartes Imagine'R à hauteur de 65,00 € (pour un coût global de 341,90 €). Par ailleurs, le Conseil Départemental accorde un subvention de 167 € aux collégiens sur le forfait Imagine'R. Le coût réel à la charge des familles est donc de 74 € pour la carte de bus lignes régulières et de 109,90 € pour la carte Imagine'R.

Pour pouvoir bénéficier des subventions de la commune, les dossiers (nouvelle carte ou renouvellement) doivent avoir impérativement été tamponnés en mairie avant d'être transmis à la société TIM'BUS ou à l'agence Imagine'R.

### Noël des Anciens



A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale a souhaité honorer les anciens du village. Le CCAS a offert aux séniors un bon cadeau (valable dans le magasin Leclerc de Magny) d'une valeur de 55,00 €. Cette année, 41 Clérysiens ont bénéficié de ce bon de Noël.

Les anciens ont également été conviés à un goûter le 16 décembre 2016 à la salle du Préau.

### 2017, une année d'élections !



Le premier tour de l'élection présidentielle se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017. Elles permettront de désigner les 577 députés qui siègeront à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017. Les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs, mais par un collège distinct formé de députés et d'élus locaux.

### Recensement militaire



Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est une étape importante du « parcours de citoyenneté ».

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire.

### Attestation de recensement

Cette attestation, fournie par la mairie, vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée, ...).

Les données issues du recensement Impliqueront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu'à l'âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.

### Journée d'Appel de Préparation à la Défense

La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans. C'est l'occasion d'avoir un contact direct avec la communauté militaire et d'y découvrir de multiples métiers et spécialités civiles et militaires.

En fin de journée, un certificat de participation vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

### Pièces à produire pour le recensement :

- Carte nationale d'identité du jeune
- Livret de famille

Conservez bien les attestations car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national :

Etablissement du Service National IDF  
CS 10702  
78013 Versailles Cedex



## Echos du Conseil

### Concessions du cimetière



Une concession qu'elle soit individuelle, collective ou familiale est un emplacement dans un cimetière dont vous pouvez acheter l'usage (mais non le terrain).

L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires, ainsi que la durée. Ces informations sont à obtenir auprès du secrétariat de mairie.

La demande de renouvellement se fait à l'initiative de la famille, auprès de la mairie.

A l'échéance de la concession, la commune affiche pendant 2 ans une intention de reprise de cette concession. Passé ce délai, si la famille n'a pas demandé son renouvellement, la commune est en droit de la reprendre.

### Columbarium



La commune de Cléry-en-Vexin envisage la création d'un columbarium et d'un Jardin du Souvenir au sein du cimetière. Il s'agit d'un équipement composé de cases pour le dépôt des urnes cinéraires qui renferment les cendres des défunts, après crémation. Le Jardin du Souvenir est l'espace dédié à la dispersion des cendres.

Pour financer cet aménagement, la municipalité a sollicité une subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

### Investissement



Afin de faciliter le travail du personnel communal qui assure l'entretien de l'école, de la cantine et de la garderie, la mairie de Cléry-en-Vexin a fait l'acquisition d'un aspirateur laveur Kobold / Vorwek. La manipulation de cet appareil est plus aisée et fait gagner du temps aux agents par rapport au passage de la serpillière.

### Travaux d'été



Le personnel communal a profité de la période estivale pour rafraîchir les peintures de l'école et de la mairie de Cléry. Le hall d'entrée, le couloir et les portes de l'école ont été repeints et un grand nettoyage des locaux a été effectué.

Les élus remercient les agents communaux pour leur investissement.

### Publication



Le bulletin municipal paraît une fois par an, en janvier, et est rédigé par les membres de la commission Information et Communication.

Les photos prises au cours de l'année ont été réalisées par Saskia CRENN, Georges VIALON, Serge PARIS, Jérôme GUERIN, Séverine DE SCHEPPER.

Si vous souhaitez nous proposer vos écrits poétiques, vos coups de « gueule » (tout en respectant les personnes), vos informations, des connaissances historiques qui peuvent intéresser vos concitoyens, vous pouvez les envoyer par courrier ou les déposer au secrétariat de mairie, au moins un mois avant la parution, en précisant que votre écrit est destiné au bulletin municipal, ou par mail à :

[commune-de-clery@wanadoo.fr](mailto:commune-de-clery@wanadoo.fr)

Les bulletins municipaux des années précédentes sont également disponibles en téléchargement (au format PDF) sur le site internet de la commune :

<http://www.clery-en-vexin.fr>



## Echos du Conseil

### Réserve parlementaire

La réserve parlementaire est une enveloppe de subventions, allouée de manière annuelle aux députés et sénateurs, afin qu'ils puissent soutenir des associations et participer au financement de projets des collectivités locales.



Sollicité voici quelques mois, Philippe Houillon, député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Val d'Oise, a accordé une subvention de 6000 € à la commune de Cléry-en-Vexin pour l'achat d'un tracteur-tondeuse.

### Cléry en fête !

Fidèle à l'esprit de Noël, la commune a pris soin de décorer différentes rues du village, avec un effort particulier réalisé cette année au Tillay, où l'on a pu découvrir et admirer de nouvelles décorations.

Ces illuminations de Noël étaient visibles jusqu'au milieu du mois de janvier.



### Réforme des collectivités territoriales



La réforme des collectivités territoriales et la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) votée en 2015 va impacter dans

les années à venir la vie des communes rurales telles que la nôtre.

La gouvernance de nos villages va devoir évoluer et certaines compétences aujourd'hui du ressort de la commune devront être transférées vers la communauté de communes.

Ainsi, d'ici 2020, les compétences Eau et Assainissement seront prises en charge par la communauté de communes Vexin Centre. Ces deux dernières compétences sont, pour notre village, particulièrement importantes.

En effet, nous avons des services performants, en régie municipale ou via le Syndicat des Eaux de la Source Saint Romain, qui nous garantissent un rapport qualité/prix performant.

La municipalité de Cléry-en-Vexin attachera une vigilance particulière au transfert de ces compétences pour assurer une qualité de service optimale pour les habitants et pour mutualiser au mieux les moyens mis en œuvre.

### Boucles cyclables du Vexin

Initié en 2008, le projet des Boucles cyclables du Vexin est le fruit d'une collaboration entre le Conseil départemental du Val d'Oise, la Région Île-de-France et le Parc naturel régional du Vexin français.



Le département du Val d'Oise, maître d'ouvrage de ce projet, a réalisé de nouveaux itinéraires cyclables qui permettent aux familles de découvrir une grande partie du Parc naturel régional, de traverser des secteurs aux paysages et au patrimoine riches et variés.

Les boucles cyclables du Vexin permettent également de proposer aux habitants du Val d'Oise, comme aux touristes, une alternative à l'usage de la voiture pour découvrir le territoire.

Par l'intermédiaire de ce projet, le Conseil Départemental du Val d'Oise a pris en charge la réfection complète du chemin et du tunnel reliant le village et le hameau du Tillay.



Passage souterrain situé sous la RD14



## Echos du Conseil

### Animaux errants, perdus ou trouvés



Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. Il est interdit de laisser errer des animaux et, de façon générale, tout animal domestique quel qu'il soit, de les abandonner ou d'attirer des animaux errants avec de la nourriture.

La divagation des animaux peut occasionner des dégradations, des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publique.

#### La fourrière

La fourrière accueille les animaux capturés et les garde pendant un délai franc de 8 jours ouvrés, au terme duquel, si l'animal n'est pas réclamé, il est considéré comme abandonné et devient la propriété de la fourrière. Il peut alors être cédé gratuitement à une association de protection des animaux qui dispose d'un refuge afin de permettre son adoption par un nouveau propriétaire.

L'euthanasie ne peut intervenir que si l'animal est considéré par un vétérinaire comme non adoptable, dangereux, ou trop malade.

#### Le refuge

Gérés par les associations de protection animale, les refuges reçoivent les animaux errants en provenance des fourrières non récupérés ou des animaux abandonnés par leur maître, et les proposent à l'adoption.

#### Animal Perdu/trouvé

Si vous perdez votre animal ou si vous apercevez un animal errant, prévenez sans attendre la mairie, la gendarmerie et les vétérinaires de votre secteur.

La mairie de Cléry-en-Vexin est équipée d'un lecteur de puce électronique qui permet d'identifier le propriétaire d'un animal. Si votre animal est pucé, comme le prévoit la législation, vous aurez bien plus de chance de le retrouver !

### Professionnels et associations

A travers les rubriques *Les entreprises clérysiennes* et *Vie associative* du site internet, la municipalité propose aux professionnels et aux associations de se faire connaître.

La liste de ces entreprises sera publiée d'ici l'été dans une prochaine lettre d'info.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour être référencés.

### Partenariat avec le Théâtre de l'Usine



Pour la deuxième saison, la municipalité a choisi de s'associer au Théâtre de l'Usine afin de vous permettre de bénéficier d'un tarif privilégié sur l'ensemble de sa programmation. Les personnes susceptibles de vous accompagner pourront profiter également de ce tarif.

Après avoir passé près de 20 ans à Avignon, la compagnie Hubert Jappelle s'est implantée en 1980 dans une ancienne usine de papier à Eragny-sur-Oise pour y établir un lieu de création vivant et convivial.

La salle de 200 places accueille un public nombreux pour découvrir les mises en scène d'Hubert Jappelle et les spectacles des compagnies accueillies en résidence.

### Accès PMR

Afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de pouvoir accéder, circuler et recevoir les informations diffusées dans les établissements publics, la loi impose aux communes de s'engager à réaliser les travaux d'accessibilité dans un calendrier précis (Agenda d'Accessibilité Programmée).

C'est dans ce cadre, que le Conseil Municipal a décidé la création d'une rampe d'accès à l'église de Cléry-en-Vexin. Les travaux ont été réalisés au cours de l'été par une entreprise locale, la société LATIS.





## Echos du Conseil

### Voirie



L'entreprise DTP2i a été mandatée pour effectuer une réparation des différents trous et nids de poule dans les rues du village et du hameau du Tillay. Le coût de ces travaux s'est élevé à 4781 € TTC.

### Autorisation de sortie de territoire

À compter du 15 janvier 2017, un mineur ne pourra plus voyager à l'étranger sans détenir un formulaire d'autorisation parentale rempli et signé par ses parents.

Cette nouvelle réglementation vise à renforcer les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte nationale d'identité ou passeport
- Formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (Cerfa : N°15646\*01)
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

### Location de la salle du préau

Située à côté de l'école, et à proximité du plateau sportif, la « salle du Préau » est composée d'une cuisine, d'une salle pouvant recevoir 40 personnes et de sanitaires (dont un accessible aux PMR).

La salle est équipée de matériel professionnel (1 réfrigérateur, 1 congélateur, 1 lave-vaisselle, 1 piano de cuisson avec four et 1 évier).

La vaisselle est prévue pour 40 convives.

Un parking attenant à la salle permet le stationnement d'une vingtaine de véhicules (dont un pour les PMR).

Toute demande de location est à adresser au secrétariat de mairie au moins 3 mois avant l'évènement.

#### Tarifs de la location

(du vendredi 18 heures au lundi 9 heures)

- Habitants de la commune : 150 €
- Habitants extérieurs à la commune : 300 €

L'heure limite d'utilisation est fixée à 2h00 du matin et les locataires sont tenus de modérer le niveau sonore à partir de 22h00 par respect pour le voisinage.

### Habiter mieux !

Le programme « Habiter Mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat apporte une aide financière et un accompagnement personnalisé pour permettre aux particuliers, sous certaines conditions, de réduire le montant de leurs factures de chauffage et de réaliser des travaux de rénovation thermique.

Ce dispositif se traduit par le versement d'un financement de l'ANAH, de l'Etat, de certaines collectivités ainsi que par l'accompagnement d'un professionnel dans la réalisation de vos travaux.

Pour être éligible aux aides du programme « Habiter Mieux » vous devez :

- Être propriétaire de votre logement, construit il y a plus de 15 ans
- Réaliser des travaux permettant un gain énergétique de 25 %
- Avoir des ressources inférieures aux plafonds ANAH

Renseignements:

<http://www.habitermieux.fr>

### Intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible et inodore.

Il touche chaque année plus d'un millier de foyers. Environ 3000 personnes sont intoxiquées par an. Les symptômes sont des maux de tête, des vomissements, des vertiges voire des décès.

Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : brasero, barbecue, cuisinière, etc.
- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.



## Echos du Conseil

### Conseil Intercommunal des Jeunes



La Communauté de Communes Vexin Centre travaille au lancement d'un conseil intercommunal des jeunes (CIJ). Cette assemblée sera constituée d'adolescents des 35 communes du territoire.

La nouvelle génération aura ainsi un lieu d'expression et sera surtout encouragée à réaliser des projets susceptibles d'améliorer son quotidien. L'assemblée sera composée d'un titulaire par commune. Celui-ci devra être âgé de plus de 12 ans et sera élu pour une période de deux ans.

Une équipe d'accompagnement va être mise en place pour assurer le lien entre les communes et le CIJ. Un référent communal assurera le lien entre les commissions et le jeune conseiller (accompagnement dans la recherche individuelle, communication avec les élus de la CCVC, aide logistique, ...).

Les modalités d'inscription à ce Conseil Intercommunal des Jeunes seront diffusées au cours du premier trimestre 2017.

### Ordures ménagères



Les ordures ménagères ou les déchets assimilés doivent obligatoirement être placés dans des conteneurs. Tous les autres types de contenants sont proscrits, notamment les sacs, bidons, seaux ou toute sorte de poubelles de jardin.

L'acquisition des conteneurs pour les ordures ménagères est à la charge de l'utilisateur. Le SMIRTOM du Vexin propose des tarifs préférentiels pour l'achat de bacs adaptés au système d'accroche des camions de collecte.

#### Tarifs des bacs à ordures ménagères

Bac 180 litres	67 €
Bac 240 litres	77 €
Bac 360 litres	117 €
Bac 660 litres	316 €

### Permis de construire ou déclaration préalable ?

#### Le Permis de construire

Un permis de construire est notamment exigé dès lors que les travaux envisagés sur une construction existante :

- ont pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m<sup>2</sup> dans les zones urbaines couvertes par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque les extensions ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m<sup>2</sup>.
- ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),
- portent sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

S'agissant des constructions nouvelles, elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

#### La Déclaration Préalable

Une déclaration préalable est notamment exigée pour les travaux suivants réalisés sur une construction existante :

- travaux qui créent entre 5 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol. Toutefois, entre 20 et 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m<sup>2</sup>,
- travaux de ravalement ou travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- travaux changeant la destination d'un bâtiment (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celle-ci n'implique pas de travaux.

Vous souhaitez déposer une demande de déclaration préalable ou une demande de permis de construire, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous accompagnera dans ces démarches.



## Environnement et Cadre de vie

### Ramassage des ordures ménagères



#### Lundi

#### **Collecte des bacs jaune et bleu (semaine paire)**

Bac jaune : Uniquement bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, cartonnettes

Bac bleu : Uniquement journaux, magazines et prospectus

#### **Collecte du bac vert (semaine impaire)**

Bac vert : Uniquement bouteilles, bocaux et pots en verre

#### Vendredi

#### **Collecte des ordures ménagères**

La municipalité rappelle que les conteneurs n'ont pas vocation à rester continuellement sur les trottoirs. Ils doivent être sortis la veille au soir de la collecte et rentrés au plus tôt.

En cas de non-respect de ces consignes, les riverains concernés seront rappelés à l'ordre.

### Collecte des encombrants



- Mardi 14 Février 2017
- Mardi 27 Juin 2017
- Jeudi 9 Novembre 2017

### Liste des objets encombrants non collectés

- Gravats, sacs de plâtre, ciment, mortier
- Produits explosifs (ex. : bouteille de gaz)
- Produits toxiques (batteries, huiles usagées, produits de traitement,...)
- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,50 x 0,50 m
- Déchets verts, souches d'arbres et sapins de Noël
- Déchets d'équipements électriques et électroniques
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques, ...)

### Le SMIRTOM communique



Le ramassage des déchets par les véhicules de collecte du SMIRTOM doit pouvoir se faire sans gêne particulière et les points de collecte doivent toujours rester accessibles aux camions de ramassage.

Les riverains des voies desservies en porte-à-porte ont l'obligation de respecter les conditions de stationnement des véhicules sur ces voies et d'entretenir l'ensemble de leurs biens (arbres, haies...) afin qu'ils ne constituent pas une entrave à la collecte ou un risque pour les ripeurs.

En cas de stationnement gênant pour le service de collecte, le Syndicat de Ramassages des Ordures Ménagères (SMIRTOM) est en mesure de faire appel à la gendarmerie pour permettre le passage du véhicule de ramassage.



## Environnement et Cadre de vie

### Des moyens de transport alternatifs

#### Covoit'ici

Le Parc Naturel Régional du Vexin Français s'est engagé dans le projet de covoiturage d'ECOV aux côtés de la Communauté d'Agglomération Seine et Vexin et du Conseil Départemental du Val d'Oise. Ce projet a pour objectif d'organiser le covoiturage sur le territoire, en déployant des stations de covoiturage de proximité, de faciliter le déplacement des publics précaires, d'augmenter l'autopartage et d'aller ainsi vers une société de partage.

Les stations de covoiturage permettent la mise en relation de manière instantanée des passagers et des conducteurs, et d'offrir ainsi une solution immédiatement opérationnelle. La station de covoiturage étant connectée à Internet, gère l'ensemble des fonctions nécessaires (paiement, sûreté...) et communique avec les véhicules connectés, tout en étant accessible à tous. Chacun peut participer simplement : pas besoin obligatoirement d'Internet, ni de smartphone.

Etudiants, retraités, usagers en précarité de mobilité ou travaillant en heures décalées... tout le monde peut être concerné.

20 stations de covoiturage (composées d'une borne type horodateur et d'un panneau à affichage lumineux) seront installées sur les territoires du Parc et de l'ex-agglomération de Seine et Vexin. Le déploiement des stations est opérationnel à Chars - Lycée, Marines, Magny-en-Vexin - Magasin Leclerc, aux Mureaux, à Oinville-sur-Montcient, et à Osny - L'Oseraie.



#### Transport à la demande (TAD)

Afin de compléter l'offre de transport du Conseil Départemental du Val d'Oise, la Communauté de Communes Vexin Centre a mis en place un service de transport à la demande. Il offre la possibilité aux habitants de la CCVC de se déplacer (dans un rayon de 20 kilomètres) sur réservation du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures, sauf jours fériés.

Avec le "TAD", vous pouvez vous rendre à un rendez-vous à l'hôpital ou à la clinique, prendre collectivement le train ou le RER, effectuer des courses, emmener des enfants à des activités.

Vous pouvez effectuer vos réservations au 07.87.11.75.92



#### Horaires et jours de passage

Lundi	07h30 à 12h00
Mardi	14h30 à 19h00
Mercredi	14h30 à 19h00
Jeudi	07h30 à 12h00
Vendredi	14h30 à 19h00

En dehors de ces horaires, il convient de contacter le chauffeur pour connaître ses disponibilités

#### Tarifs

0 à 10 km	5 €
10 à 20 km	8 €



## Patrimoine et Développement durable

### Les aides du Parc



Le Parc Naturel Régional du Vexin Français octroie des aides financières pour les particuliers à l'occasion de la réalisation d'un certain nombre de travaux prédéfinis.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le Parc souhaite valoriser les systèmes novateurs de réduction des consommations d'énergie et participe à des actions de réhabilitation du patrimoine rural remarquable, de restauration des murs et des façades.

Il propose des aides sur les périmètres suivants :

- Fourniture et pose de Ventilation Mécanique Contrôlée Double Flux à récupérateur de chaleur, puits climatique
- Pose d'équipements de récupération et distribution des eaux pluviales
- Pose de chaudière à base de biomasse
- Diagnostic thermique de bâtiments
- Etude de faisabilité et de dimensionnement pour le développement des énergies renouvelables
- Etude de travaux de construction ou réhabilitation (Certification Bâtiment Passif, Bepos Effinergie, Bâtiment Basse Consommation Effinergie Rénovation)
- Restauration ou consolidation d'éléments du patrimoine rural (croix, chapelles, porches, lavoirs, fontaines, pigeonniers, ...)
- Travaux de restauration et réhabilitation de murs de clôtures ou façades (en moellon ou pierre de taille)

### Contacts :

Sébastien HAMOT, Chargé de mission Plan Climat Énergie Territorial  
Tél. : 01 34 48 66 28 – Email : s.hamot@pnr-vexin-francais.fr

Tiphaine LOREAU, Technicienne en restauration du patrimoine bâti  
Tél. : 01 34 48 65 90 – Email : t.loreau@pnr-vexin-francais.fr

Le guide des aides aux particuliers est téléchargeable sur le site web du PNR :  
<http://www.pnr-vexin-francais.fr>

### Connaissez-vous la Fondation du Patrimoine ?

La Fondation du Patrimoine a pour objectif de promouvoir la sauvegarde, la connaissance et la mise en valeur du « patrimoine de proximité ». Pour cela, elle permet à des propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales et de subventions à l'occasion de travaux de sauvegarde ou de restauration sur des biens immobiliers particulièrement représentatifs en matière de patrimoine.

#### Pour quels travaux ?

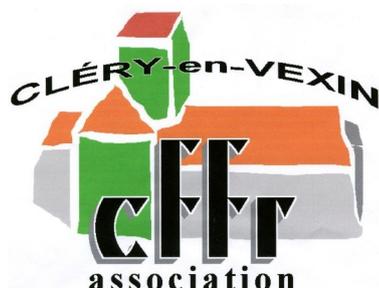
Les travaux doivent concerner les parties des bâtiments visibles de la voie publique. Il s'agit donc essentiellement de travaux relatifs aux toitures, façades, pignons... Les aménagements intérieurs sont exclus, sauf pour des éléments de patrimoine non habitables et ouverts au public.

### Contacts :

Alain PLATTARD, Délégué départemental  
Tél. 06 80 75 02 10 - Email : plattard.alain@neuf.fr



## Comité des Fêtes-Foyer Rural



Madame, Monsieur,

Avec plus de 90 adhérents en 2016, l'association Comité des Fêtes – Foyer Rural de Cléry-en-Vexin rythme l'année de ses multiples événements.

Rappelons que sans la compétence et la disponibilité des bénévoles qui nous entourent, la brocante, les lotos, Halloween, le Repas du Muguet, la bourse aux jouets, la soirée huîtres et saumon, ces moments phares de la vie de Cléry, n'existeraient pas.

Le CFFR est un témoin évident des liens qui unissent les habitants de notre village. Au travers des différentes activités proposées, l'essentiel reste encore la rencontre, l'échange, les amitiés récentes ou celles créées depuis de longues années. Alors, il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre lors de nos animations ou pour donner un peu de votre temps pour l'organisation des manifestations.

Le Conseil d'Administration du CFFR vous souhaite une bonne et heureuse année. Que 2017 vous apporte, santé, joie et prospérité dans vos réalisations professionnelles et dans vos projets personnels.

Bonne année 2017 à tous,

**Jérôme GUERIN**  
Président du CFFR



### Composition du Conseil d'Administration

- Jérôme GUERIN Président
- Franck DELORME Vice-Président
- Cindy GALLARDO Trésorière
- Séverine DE SCHEPPER Trésorière adjointe
- Eric DROMAS Secrétaire
- Sylvie THOMAS Secrétaire adjointe
- Catherine CHEVALIER
- Cyril DEMARD
- Flore QUILLET-JACQUOT
- Maxime URIE
- Georges VIALLO

### Comment adhérer ?

Pour soutenir l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin, vous pouvez vous procurer les cartes d'adhérents auprès des membres du bureau.

Ces cartes sont vendues au prix de 10,00 € pour les adultes et de 6,00 € pour les enfants.

### Appel à projets

- Vous avez une idée ou une compétence,
- Vous souhaitez organiser un événement festif, culturel ou sportif
- Vous souhaitez créer une activité régulière
- Vous aimeriez vous investir dans l'animation du village

Les activités culturelles et de loisirs contribuent au bien-être du village et de ses habitants. Une idée, un projet, n'hésitez pas à nous les faire partager, nous essaierons de les concrétiser ensemble.

**Le bénévolat vous tente,  
contactez Jérôme GUERIN  
au 06.89.74.84.97**

**Réservez dès à présent pour la brocante :  
Dimanche 25 Juin 2017**



## Des nouvelles de l'école

### ECOLE DE LA FONTAINE

Pour éviter un trop gros effectif en CM1-CM2, l'équipe enseignante a décidé de répartir les plus jeunes enfants différemment. Ce sont donc 28 Petits-Moyens et 21 Grands-CP qui fréquentent désormais l'école de Cléry cette année !

Le thème des "4 éléments" a été choisi comme projet commun aux 5 classes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). L'air, le feu, l'eau et la terre sont étudiés, au fur et à mesure, grâce à des bricolages ou expériences scientifiques.

Les deux classes se sont même rendues au centre de secours de Magny-en-Vexin au mois de novembre pour voir la tenue et les véhicules des pompiers "en vrai" et prendre la pose avec un casque ou une lance à incendie !

Au fil des saisons, les sorties dans le village se poursuivent, les sorties artistiques, comme à Villarceaux, également. Et puis le sport est toujours au rendez-vous puisque l'école adhère cette année encore à l'USEP (l'Union Sportive des Écoles Primaires).

Meilleurs vœux de réussite à tous les élèves pour cette nouvelle année !



*Carnaval du RPI (mars 2016)*



*Carnaval du RPI (mars 2016)*



*Visite du Père Noël à la cantine d'Arthies (Déc. 2016)*



## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

### **Dimanche 14 février 2016 - Loto des enfants**



Le loto organisé le dimanche 14 février 2016 était spécialement dédié aux enfants. Pour permettre aux plus petits d'y participer, les bénévoles avaient conçu des cartons comportant des animaux de couleur très repérables.

Pour cette première édition, cinq grandes parties se sont enchaînées pendant trois heures, entrecoupées d'une pause-goûter avec des crêpes maison confectionnées par quelques mamans.

Le gros lot était un VTT. De nombreux jeux et jouets ainsi que des bons d'achat et des entrées pour des parcs d'attractions et musées (Puy du Fou, Zoo de Beauval, Musée de la Moisson, Musée des Sapeurs Pompiers ...) ont été offerts par de généreux partenaires.

Ainsi, chaque enfant présent s'est vu remettre un petit cadeau en plus du lot éventuel remporté grâce aux animaux gagnants. Les cent participants, installés dans la salle polyvalente, ont fait la joie des organisateurs, dont l'objectif avoué était d'animer le village et d'offrir un temps de partage ludique aux parents et aux enfants.

### **Samedi 2 avril 2016 - Dîner spectacle au cabaret Star Paradise**

Comme ils le font régulièrement, les Foyers Ruraux de Nucourt, Le Bellay-en-Vexin, Cléry-en-Vexin, Moussy, Le Perchay, Gouzangrez, Guiry-en-Vexin et Commeny ont organisé ensemble une sortie le 2 avril 2016. Il s'agissait cette fois d'une soirée au cabaret Star Paradise à Gisors.



Après avoir accueilli le public, l'animateur a dévoilé le programme de la soirée devant une salle comble, dont 90 participants des foyers ruraux, puis a invité les convives à déguster le dîner préparé pour l'occasion.

Vers 22h30, les cinq danseurs et la meneuse de revue ont pris place sur scène pour une succession de tableaux somptueux autour du film Ghost, de la comédie musicale Sister Act et d'un voyage vers Venise et Copacabana. Un illusionniste, aidé par quelques spectateurs, a présenté, quant à lui, des numéros forts sympathiques.

En fin de soirée, la salle a été invitée à reprendre des tubes des années Yéyé, dont une interprétation mémorable de la chanson « Capri c'est fini » par une personne de l'assemblée !



## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

### **Samedi 16 avril 2016 - Sortie accrobranche**

Après avoir été accueillies par les bénévoles de l'association Comité des Fêtes - Foyer Rural, plusieurs familles clérysiennes ont participé le samedi 16 avril 2016 à une sortie accrobranche au parc d'attractions AdventureLand de Magny-en-Vexin.

Les 43 adhérents du CFFR ont, tout d'abord, été équipés de baudriers et de mousquetons dernière génération, puis ils ont écouté les règles de conduite et de sécurité avant de partir à l'assaut des ponts de singes, tyroliennes, ...

Chacun a pu évoluer à son rythme sur les différents parcours, ce qui laisse le temps d'apprécier la vue, de profiter du chant des oiseaux ou de flâner à la cime des arbres. Après avoir partagé le pique-nique tous ensemble, enfants et adultes ont profité des animations du parc ainsi que d'une représentation du cirque Barletti.



### **Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 - Repas du Muguet**

Les séniors du village et quelques Clérysiens se sont retrouvés le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 à l'auberge de Cléry (restaurant situé Grande Rue des Tavernes) pour partager un repas gastronomique.

Par ce rendez vous annuel, dont l'initiative revient au Comité des Fêtes - Foyer Rural, les liens d'amitié et de convivialité se renforcent et chacun est heureux de partager un moment festif.





## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

### **Samedi 28 mai 2016 - Fête des Voisins**

L'association Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin a organisé la première Fête des voisins le samedi 28 mai 2016.

Malgré la grisaille et la pluie, les enfants du village se sont amusés dès le début de l'après-midi avec une structure gonflable et quelques stands de jeux. En fin de journée, une soixantaine de personnes a pris possession de la salle polyvalente pour y installer tables, bancs et pour déguster un délicieux cocktail brésilien (la Caipirinha) autour d'un apéritif-concert animé par l'association Vexin Musiques Actuelles.

Les Clérysiens se sont ensuite retrouvés près d'un excellent buffet préparé par les participants eux-mêmes (chacun ayant été invité à préparer un plat partagé par tous). Cette journée conviviale a permis de prendre le temps de mieux faire connaissance, de renforcer des liens de proximité, afin de valoriser et d'encourager l'esprit de solidarité et d'entraide.

Bravo et merci aux organisateurs de cette journée inoubliable, aux bénévoles qui ont préparé cette journée et à la municipalité de Bouconvillers pour son soutien logistique.

Une journée à renouveler sans aucun doute en 2017.



Apéritif concert avec les groupes Paca Tatu et Octane Project



### **Samedi 4 juin 2016 - Jeux Intervillages**

La quatorzième édition des Jeux Intervillages de l'ancien canton de Vigny s'est déroulée à Seraincourt.

Les 278 jeunes inscrits ont formé 56 équipes par tranche d'âge (8/10 ans, 11/13 ans, 14/16 ans). Chaque équipe était en charge de défendre les couleurs de son village en se mesurant aux autres concurrents.

Cette année, les jeunes clérysiens ont terminé 14<sup>ème</sup> avec un score de 38,19.

L'édition 2017 aura lieu à Frémainville.





## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

### Samedi 18 juin 2016 - Fête des écoles

Les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (Arthies, Banthelu, Cléry-en-Vexin, Wy-dit-Joli-Village) ont présenté leur spectacle de fin d'année le samedi 18 juin 2016 à la salle des fêtes d'Arthies.

Les chorégraphies et la mise en scène de ce spectacle étaient orchestrées par les enseignants des écoles maternelles et primaires.

Les parents et même les grands-parents s'étaient déplacés, en nombre, pour encourager leur progéniture et ont pu apprécier avec enthousiasme et émerveillement les prestations des enfants.



Les familles ont ensuite partagé un pique-nique sur la pelouse de la salle des fêtes et se sont retrouvées l'après-midi sur les stands de la kermesse animée par l'association Cantine et Animations du RPI.

### Samedi 25 juin 2016 - Veille de brocante

Comme chaque année en cette fin du mois de juin, les bénévoles et les habitants se sont retrouvés dès le samedi matin pour préparer notre traditionnelle brocante.

Tandis qu'une équipe réalise la manutention et le montage des barnums et du coin buvette, une deuxième équipe installe la sonorisation dans les rues. Une troisième équipe assure, quant à elle, le balisage, le marquage au sol et les fléchages pour faciliter l'accueil des camelots et des chalands. Enfin, les cuisiniers préparent l'intendance pour être opérationnels dès le lendemain matin.



Cet événement nécessite une organisation hors pair et un grand nombre de bénévoles, alors si vous êtes disponibles et que vous souhaitez contribuer à sa réussite, n'hésitez pas à contacter les membres du CFFR.



## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

**Lundi 31 octobre 2016 - Halloween**

Durant les vacances de la Toussaint, plus de quatre-vingt enfants ont répondu à l'invitation du Comité des Fêtes - Foyer Rural de Cléry-en-Vexin pour fêter Halloween.

Les animations ont débuté sur une séance de maquillage et un atelier créatif. Puis un goûter a été offert aux enfants avec dégustation de soupe à la citrouille avant que tous s'éparpillent dans le village pour récolter des friandises auprès des habitants.



A partir de 19h30, les enfants et adolescents s'en sont donnés à cœur joie sur la piste de danse de la salle du Préau où la musique battait son plein et les rires fusaient de partout.

Les organisateurs avaient tout prévu pour faire plaisir aux enfants. Ils avaient dressé un petit buffet pour offrir sandwiches et boissons. Des projecteurs, des jeux de lumière et une machine à fumée avaient également été installés pour transformer la salle en véritable discothèque.





## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

### Vendredi 11 novembre 2016 - Cérémonie du souvenir



A l'occasion de la cérémonie des 98 ans de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, une quinzaine de personnes s'est retrouvée devant la mairie de Cléry, puis est partie en cortège vers le cimetière communal pour déposer une gerbe du souvenir au monument aux morts.

Monsieur le Maire a donné lecture du message de Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

La présence de quelques enfants et adolescents à la cérémonie de l'Armistice montre que cette mémoire se transmet entre les générations.

C'est dans la convivialité que la matinée s'est achevée, par le verre de l'amitié et du souvenir dans la salle du conseil.

### Commemoration de la Victoire et de la Paix Hommage à tous les Morts pour la France

11 Novembre 2016

*Message du secrétaire d'Etat auprès  
du ministre de la Défense, chargé des anciens  
combattants et de la mémoire*

Le 11 novembre 1918 annonçait la fin des combats que personne n'osait plus espérer. Cette date mettait fin au long cortège de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins qui accompagnait la Grande Guerre depuis plus de quatre ans. Le Centenaire du premier conflit mondial est l'occasion pour les Françaises et Français de commémorer cette journée avec une émotion particulière tant cette histoire est liée pour chacune et chacun d'entre nous à une histoire familiale.

Commemorer le 11 novembre, c'est répondre à la nécessité du souvenir, de l'hommage aux morts et de l'expression de notre reconnaissance. L'année mémorielle 2017 en sera une nouvelle occasion alors que nous nous apprêtons à commémorer l'offensive du Chemin des Dames, à témoigner notre amitié aux Etats-Unis, entrés en guerre le 6 avril 1917, et aux Canadiens qui se sont illustrés dans la prise de Vimy le 9 avril de cette même année.

**Jean-Marc TODESCHINI**

### Samedi 19 novembre 2016 - Bourse aux jouets

A l'approche des fêtes de fin d'année, l'équipe du Comité des Fêtes - Foyer Rural, accompagnée d'une poignée de bénévoles, a organisé une bourse aux jouets le samedi 19 novembre dans la salle polyvalente de Cléry-en-Vexin. Ainsi les visiteurs pouvaient acquérir des articles divers et variés (jeux de société, livres pour enfants, poupées, peluches, voitures miniatures, ...) à des prix très abordables.

Les exposants ont été pleinement satisfaits de leurs ventes et cette manifestation s'est déroulée dans une très bonne ambiance.





## Ça s'est passé à Cléry (ou dans les environs) !

### *Dimanche 20 novembre 2016 - Collecte de jouets*



A chaque fin d'année, depuis 2008, une collecte de jouets, jeux et livres est lancée par le conseil municipal des jeunes de Nucourt et quelques communes voisines, en faveur d'une association caritative locale.

Ainsi à Cléry-en-Vexin, elle est prise en charge par le Centre Communale d'Action Sociale et par d'autres bénévoles. Un point de collecte avait été installé lors de la bourse aux jouets du Comité des Fêtes - Foyer Rural le 19 novembre 2016 et un porte-à-porte a eu lieu le lendemain.

Tous les jouets récupérés ont ensuite été nettoyés, préparés et emballés. C'est à Nucourt que les dons collectés ont été regroupés avant d'être transportés dans cinq véhicules jusqu'à l'antenne magnytoise de cette association caritative.

Tout le monde s'est vraiment mobilisé pour assurer le succès de cette opération qui a permis aux enfants de familles en difficulté de vivre, eux aussi, un Noël joyeux.



### *Dimanche 11 décembre 2016 - Spectacle de Noël*

Pour ce rendez-vous à destination de nos bambins, Cléry a accueilli la Compagnie des Bacs à sable et son spectacle « A la recherche du Pôle Nord ».

Ce conte de Noël aux couleurs diverses fut rythmé par un voyage autour de la terre, au son des musiques du Sénégal, du Brésil et de la Jamaïque avant d'atteindre le Pôle Nord.

Les comédiens ont ensuite fait venir le Père Noël très vite entouré par les plus jeunes spectateurs. Les enfants ont reçu des mains du Père Noël des chocolats et un paquet de bonbons.

Ce spectacle organisé par la mairie s'est ensuite terminé par un verre de l'amitié.





## IDEES DE SORTIES DANS LE VEXIN

### Rencontre avec les saveurs locales

Le Vexin français est un territoire fortement marqué par sa vocation agricole. Dominé par la grande culture céréalière, il accueille également de l'élevage bovin, des productions maraîchères, de l'arboriculture.

Pour retrouver les producteurs locaux et leurs délicieux produits, rien de tel qu'un petit tour au marché du coin ! Profitez d'une agréable promenade dans les allées pour échanger avec les maraîchers et remplir votre panier d'aliments savoureux, au goût et à la fraîcheur uniques.



### Horaires et lieux des marchés du Vexin

Ambleville	Quatrième dimanche matin de chaque mois	Magny-en-Vexin	Chaque samedi matin
Chaussy	Deuxième dimanche matin de chaque mois	Marines	Chaque dimanche matin
Cormeilles en Vexin	Chaque mercredi à partir de 15h00	Omerville	Premier dimanche matin de chaque mois
Grisy les plâtres	Chaque jeudi à partir de 14h00	Vétheuil	Chaque vendredi matin

### Un peu d'histoire : Le marché de Magny-en-Vexin

Un document du XVIII<sup>ème</sup> siècle décrit le marché de Magny de la manière suivante :

« La grande ressource du païs est un for marché qui s'y tient le samedi de chaque semaine. Les laboureurs du Vexin Normand y apportent leurs grains, c'est une espèce d'entrepôt pour l'approvisionnement de Paris, de Versailles et de Saint Germain. Il y a deux foires par an, l'une le premier du mois de may, et l'autre, dans le courant de septembre, le jour de saint Michel. Outre les grains, il s'y vend des chevaux, des vaches, des cochons,... ».

Les jours de marché, les places et les rues étaient totalement investies par les marchands et les badauds, à tel point que la circulation n'était plus possible.

Chaque secteur avait sa spécialité, le marché aux blés, le marché aux fruits, la Pierre à poisson. La halle formait le cœur de l'ensemble.





## Cléry en fête !

### Le calendrier prévisionnel des manifestations 2017

#### Janvier



Galette des Rois

#### Février



Loto des enfants

#### Mars



Loto

#### Avril



Chasse aux œufs



Soirée Moules - Frites

#### Mai



Repas du Muguet



Fête des Voisins



Jeux Intervillages

#### Juin



Brocante

#### Septembre



Pétanque



Festival Césarts fête la planète

#### Octobre



Halloween

#### Décembre



Téléthon



Soirée dégustation



Spectacle de Noël



## L'Etat-Civil



### Naissances :

*Bienvenue aux nouveaux Clérysiens !*

- 19 janvier 2016 Lucas PINAT
- 19 février 2016 Isaac BOUABDALLAOUI
- 12 mai 2016 Loreleï MOYNATON DARAGON
- 09 juillet 2016 Candice BRUNET
- 18 octobre 2016 Joshua IRANKUNDA
- 15 décembre 2016 Mila FRADE



### Mariages :

*Toutes nos félicitations aux heureux mariés !*

- 07 mai 2016 Céline TANGUY  
David GOSSET
- 22 octobre 2016 Sandrine ALDEBERT  
Frédéric FAUTRAS



### Décès :

*Toutes nos condoléances aux familles en deuil.*

- 30 juillet 2016 Marie-Claude CAHAGNE
- 11 août 2016 Micheline LECHAUGUETTE
- 18 octobre 2016 Henri LABADIE



